

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 7 mai 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Steven Rheault, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. François Robidoux, conseiller no. 3

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-05-107. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-05-108. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 18 avril dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ Nomination de maires dans différents comités;
- œ Quelques demandes pour le nettoyage de cours d'eau mais aucune pour la Ville de Daveluyville.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que le nombre d'interventions pour les incendies et premiers répondants est en baisse. Nous pensons que la prévention fait son effet. Il faudra toutefois faire preuve de prudence étant donné que les périodes de chaleur sont à notre porte.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Demande de subvention - Réception d'une correspondance de la présidente du site touristique de Maddington-Falls, Mme Diane Mercier, demandant une commandite

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Municipalité de
Maddington-Falls

auprès de la Ville de Daveluyville dans le cadre de la compétition de scies à chaîne le 19 mai prochain. Le conseil prend acte, sans donner suite.

Demande de
commandite pour
le programme de
reconnaissance
des bénévoles du
Centre-du-Québec
pour la Fête
nationale 2018

Réception d'une correspondance de la Société Saint-Jean-Baptiste demandant un don minimal de 100 \$ et symbolique qui sera bonifié et attribué aux bénévoles de notre territoire. Compte tenu que la Ville fait déjà une soirée Hommage aux bénévoles en mai, le Conseil prend acte, sans donner suite.

2018-05-109.
Appui financier
pour le Festival
annuel 2018 des
Voitures
anciennes de
Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) organise la 37^e édition du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 19 et 20 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don au montant de cinq cents dollars (500.00 \$) au Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) pour l'organisation et la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 19 et 20 mai 2018 sur le territoire de Daveluyville et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2018-05-110.
Comptes d'avril
2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 avril au 8 mai 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 212 160.44 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 10 avril au 8 mai 2018.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

TRANSPORT

Dépôt des états
financiers de
Transport Adapté
Grand-Tronc

La directrice générale dépose les états financiers de Transport Adapté Grand Tronc au 31 décembre 2018.

2018-05-111.
Demande au MTQ
- Élagage
d'arbres sur le 6^E
Rang

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a reçu des plaintes concernant de grosses branches d'arbres menaçant de tomber sur la route du 6^E Rang Est;

CONSIDÉRANT QUE ces branches peuvent constituer un danger pour les

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

personnes et les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'élagage de ces branches dans les plus brefs délais, pour la sécurité des utilisateurs de la route;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au Ministère des transports et la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de bien vouloir faire effectuer les travaux d'élagage des arbres considérés dangereux sur le 6^e Rang Est sur le territoire de Daveluyville.

2018-05-112.

Entente pour permettre à la Municipalité de Saint-Rosaire de déneiger une partie de la route 261

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2019-2020 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir cette portion de sept (7) kilomètres, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de chacune des municipalités;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville donne son approbation à la Municipalité de Saint-Rosaire pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2019-2020 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville.

2018-05-113.

Demande aux contrôleurs routiers de patrouiller dans les rues de Daveluyville

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes des citoyens relativement aux camions qui circulent dans la 7^e Avenue pour se rendre au Parc industriel, au lieu de passer par la 3^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la 7^e Avenue est la rue des écoles et que cette circulation augmente le risque d'accidents avec les écoliers;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au contrôle routier de Sherbrooke de venir effectuer des patrouilles et ainsi faire respecter la signalisation de circulation locale par les camions désirant aller au Parc industriel.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-05-114.

Nettoyage du cours d'eau naturel, Rang 2

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QUE M. René Désilets de Ferme Chouinard inc. a formulé une demande à la Ville de Daveluyville en remplissant le formulaire de *demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

CONSIDÉRANT QUE la problématique est le mauvais écoulement de l'eau causée par l'accumulation de branches et de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du cours d'eau naturel, Rang 2 est recommandé par l'inspecteur municipal, Monsieur Éric Bergeron, à l'intérieur du formulaire d'*analyse sommaire d'une demande formelle*

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'intervention dans un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient être réalisés sur le lot 4 441 983, sur une distance d'environ 205 mètres;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau naturel, Rang 2;
- 2- **QUE** la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau naturel, Rang 2 soient assumés par les fonds généraux;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2018, 23 permis ont été émis, totalisant 1 368 970 \$.

2018-05-115.
Embauche de
Mme Amélie
Langlois -
Inspectrice en
bâtiments et en
environnement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de Mme Amélie Langlois;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice générale et l'inspectrice adjointe en bâtiment;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville procède à l'embauche de Mme Amélie Langlois au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement et ce, à compter du 15 mai 2018;
- 2- **QUE** la rémunération à être versée à Mme Amélie Langlois soit telle que stipulé avec le conseil municipal et la direction générale;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à procéder au paiement du salaire sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires.

2018-05-116.
Compensation
pour dérogation
mineure - 13 rue
Ayotte

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Gaston Beaulac dont la propriété est située au 13 rue Ayotte;

CONSIDÉRANT la coquille du règlement de zonage no. 8 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault datant de 1979 relatif à la marge avant des bâtiments principaux qui est de 25 pieds, sauf dans le boisé Rochefort;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette exemption, la propriété du 13 rue Ayotte située dans le boisé Rochefort devient non-conforme;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction avait été émis par l'inspecteur en bâtiment;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville offre une compensation d'un montant de 300 \$ à M. Gaston Beaulac, propriétaire du 13 rue Ayotte, pour déduire les frais de la dérogation mineure permettant de rendre conforme l'implantation du bâtiment et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2018-05-117.

Dépôts des états financiers 2017 – Office municipal d'habitation

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

2018-05-118.

Regroupement des Offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation région Nicolet et Bécancour

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

CONSIDÉRANT QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QU'un comité de transition et de concertation doit être formé;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville recommande favorablement la formation d'un comité de transition et de concertation en vue d'un regroupement volontaire des OMH de Daveluyville, Fortierville, Deschailons, St-Pierre-les-Becquets, St-Jacques-de-Parisville, Manseau, Ste-Sophie-de-Lévrard, St-Wenceslas, St-Sylvère, Ste-Eulalie et de nommer Denis Bergeron (à titre d'élu), Michel Côté (à titre de citoyen) et Roland Ayotte (substitut), représentants de la Ville au sein de ce comité, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices d'habitation des municipalités ci-haut mentionnées.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Distribution du compost 2018

Le maire mentionne que la distribution du compost sera effectuée samedi 19 mai prochain de 9h à 12h au garage municipal, situé au 378, 6^e Rue. Les contribuables sont invités à venir nous rencontrer et chercher leur compost gratuitement, qui cette année encore, sera servi en vrac.

2018-05-119.

Fin d'emploi – Responsable du restaurant de l'aréna

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité de mettre fin, par la présente résolution, au lien d'emploi entre la Ville de Daveluyville et Mme Louise Piette, responsable du restaurant de l'aréna en date du 1^{er} mai 2018.

2018-05-120.

Ouverture du poste de responsable au restaurant de l'aréna

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un nouveau responsable au restaurant de l'aréna;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à combler le poste de responsable au restaurant de l'aréna.

2018-05-121.

Téléphone IP à l'aréna

CONSIDÉRANT que la ligne téléphonique est défectueuse et qu'il est nécessaire d'effectuer un nouveau filage;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus intéressant de munir l'aréna de téléphones IP afin d'être relié avec l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Sogetel;

RÉSOLUTION

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**accepter la soumission de la compagnie Sogetel et autoriser la directrice générale à signer ladite entente;
- 2- **D'**autoriser l'achat auprès de la compagnie Sogetel pour l'achat de 3 téléphones fixes, 1 téléphone sans fil et une base IP, une batterie UPS, le câblage et l'installation pour un montant de 3 000 \$, taxes incluses;
- 3- **DE** conclure une entente de 5 ans pour 2 lignes téléphoniques au montant de 169.01 \$, taxes incluses par mois;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2018-05-122.

Fête nationale du Québec -
Demande d'autorisation pour vente de boissons alcoolisées sur le site des festivités, feu de joie et feux d'artifices

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Daveluyville :

- 1- **D'**allumer un feu de joie et quelques feux contrôlés le 23 juin 2018 entre le terrain de soccer et le terrain de balle sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;
- 2- **D'**allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en pyrotechnie le 23 juin 2018;
- 3- **DE** vendre des boissons alcoolisées le 23 juin 2018 de 14 h jusqu'à 2 h le lendemain matin;
- 4- **QUE** la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis de boisson du 23 juin 2018;
- 5- **DE** nommer madame Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs, à titre de personne responsable pour l'activité de la Fête nationale du Québec.

2018-05-123.

Achat d'un distributeur à bonbons à l'aréna

CONSIDÉRANT la présence des machines à bonbons à l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui gérait les machines à bonbons ferme son commerce et désire nous vendre les machines;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fasse l'acquisition des machines à bonbons situées dans l'aréna au montant de 344.93 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

POLITIQUES SOCIALES

2018-05-124.

Demande de subvention -
Programme d'accessibilité universelle

CONSIDÉRANT le dépôt du projet PIQM-MADA 2018 de la Ville de Daveluyville quant au programme d'accessibilité universelle;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise le dépôt du projet PIQM-MADA 2018 pour le programme d'accessibilité universelle pour faciliter l'accès des aînés au Parc Beaudoin;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

LÉGISLATION

2018-05-125.

Avis de motion -
Règlement relatif

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Alain Raymond**, qu'un règlement relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville

développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville sera adopté à une séance ultérieure.

2018-05-126.
Projet de règlement no. 57 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de favoriser la revitalisation à l'égard du développement domiciliaire en favorisant l'implantation de nouvelles constructions;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Steven Rheault** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 57 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville soit adopté, tel que déposé.

2018-05-127.
Avis de motion – Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Steven Rheault**, qu'un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018 sera adopté à une séance ultérieure.

2018-05-128.
Projet de règlement no. 58 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

ATTENDU l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

ATTENDU QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Ville doit se faire par règlement;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 58 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018, soit adopté, tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-05-129.
Embauche des
animateurs de
camp du jour

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour cet été;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**embaucher pour le camp de jour les animateurs suivants :
 - M. Maxence Bourassa (responsable des camps de jour);
 - M. Benjamin Gagné;
 - Mme Joanie Laquerre;
 - Mme Rose-Lyne Houle;
 - Mme Gabryelle Pruneau;
 - M. Bastien Bédard (à temps partiel);
- 2- **QUE** la rémunération à être versée aux animateurs soit telle que stipulé avec le conseil municipal et la direction générale;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à procéder au paiement des salaires sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires.

2018-05-130.
Asphaltage sur le
bord du 2^e Rang –
Demande au MTQ

CONSIDÉRANT l'asphaltage du 2^E Rang entre la rue Principale et la 9^E Rue;

CONSIDÉRANT l'augmentation de nombre de cyclistes et de piétons sur le bord du 2^E Rang;

CONSIDÉRANT QUE le 2^E Rang après la 9^E Rue est à 80km/h;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité de ces derniers, il y a lieu de faire asphalté l'accotement du 2^E Rang qui est présentement en gravelle;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au Ministère des transports (MTQ) d'asphalter l'accotement du 2^E Rang entre la 9^E Rue jusqu'à Aston-Jonction pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Demande de
financement dans
le cadre de la
Politique familiale
– Carrefour des
générations
Sollicitation sur la

Réception d'une demande de financement du Carrefour des générations au montant de 500\$ pour implanter « Les jardins du Carrefour ». Considérant que le projet est pour une dizaine de personnes uniquement et que ce n'est pas dans l'intérêt commun de la population, la Ville ne donne pas suite à la demande du Carrefour.

Réception d'une demande du Carrefour des générations demandant

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

9^E Avenue et la
10^E Avenue –
Carrefour des
générations

l'autorisation à la Ville de récolter de l'argent sur la 9^E et 10^E Avenue, des automobilistes se rendant sur le site du Festival des Voitures Anciennes. Pour des raisons de sécurité, le conseil n'autorise pas le Carrefour des générations à ralentir la circulation automobile sur la 9^E et 10^E Avenue en ramassant de l'argent mais autorise le Carrefour des générations à installer un kiosque sur le site du Festival VAD.

Félicitations pour
la soirée « Kaémie
vous invite »

M. Denis Bergeron, conseiller, tient à féliciter M. Steven Rheault, Mme Pauline Vrain et les nombreux bénévoles suite à l'organisation, samedi 5 mai dernier, du souper-spaghetti au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

2018-05-131.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 30.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière